

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 28 octobre 2010 relatif à la liste des sportifs de haut niveau

NOR : SASV1028205A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-2, R. 221-1 à R. 221-8 et A. 231-3 à A. 231-8 ;

Vu les décisions et avis de la Commission nationale du sport de haut niveau relatifs aux critères de délivrance de la qualité de sportif de haut niveau et au nombre de ces sportifs par discipline ;

Sur propositions des directeurs techniques nationaux,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} novembre 2010, sont inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau les sportifs dont les noms figurent en annexe (1) du présent arrêté et relevant des fédérations françaises suivantes :

- aéronautique ;
- athlétisme ;
- badminton ;
- base-ball, softball et cricket ;
- basket-ball ;
- billard ;
- bowling et sports de quilles ;
- boxe ;
- canoë-kayak ;
- course d'orientation ;
- cyclisme ;
- équitation ;
- escrime ;
- étude et sports sous-marins ;
- football ;
- football américain ;
- golf ;
- gymnastique ;
- haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme ;
- handball ;
- handisport ;
- hockey ;
- hockey sur glace ;
- judo-jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- karaté et disciplines associées ;
- lutte ;
- montagne et escalade ;
- motocyclisme ;
- natation ;
- parachutisme ;
- pelote basque ;

- pentathlon moderne ;
- pétanque et jeu provençal ;
- roller skating ;
- rugby ;
- rugby à XIII ;
- sauvetage et secourisme ;
- savate, boxe française et disciplines associées ;
- ski ;
- ski nautique ;
- sociétés d'aviron ;
- sport adapté ;
- sport automobile ;
- sport-boules ;
- sports de glace ;
- squash ;
- surf ;
- taekwondo et disciplines associées ;
- tennis ;
- tennis de table ;
- tir ;
- tir à l'arc ;
- triathlon ;
- voile ;
- vol à voile ;
- vol libre ;
- volley-ball.

Art. 2. – La durée de la validité des inscriptions est fixée, pour chaque sportif, en annexe au présent arrêté.

Art. 3. – Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 octobre 2010.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
B. JARRIGE

(1) Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur un site internet relevant de la ministre chargée des sports : <http://www.sports.gouv.fr>.



Qui sommes nous ? Acteurs du sport Sport et compétition Faire du sport Sport, santé et prévention Métiers et formations

Sport et compétition

[Accueil](#) | [Sport et compétition](#) | [Sport de haut niveau](#)

- Sport de haut niveau
- Sport professionnel
- Grands événements sportifs
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques
- Les événements sportifs internationaux
- Le calendrier des grandes compétitions internationales

Liste des sportifs de haut niveau

Il existe 4 sportifs correspondant à votre recherche

Nom Prénom	Fédération	Catégorie	Fin de droit	Club (Code postal)
BLARY Romain	Fédération Française de Natation	Senior	31/10/2011	17400
LARNOY Axelle	Fédération Française de Natation	Jeune	31/10/2011	17400
MICHAUD Cindy	Fédération Française de Natation	Jeune	31/10/2011	17400
SACRE Aurore	Fédération Française de Natation	Senior	31/10/2011	17400

Dans la même rubrique

- [Le sport de haut niveau c'est quoi ?](#)
- [Le cadre légal et réglementaire](#)
- [Les dispositifs d'aides aux sportif\(ve\)s de haut niveau](#)
- [Création de l'Institut de Recherche bioMédicale et d'Epidémiologie du Sport \(IRMES\)](#)
- [Espace réservé aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles](#)
- [Liste des sportifs de haut niveau](#)
- [Liste des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement](#)
- [Liste des pôles labellisés](#)
- [Les sites à visiter](#)

Page 1 / 1

[Effectuer une autre sélection](#)

sports.gouv.fr

Qui sommes nous ?	Acteurs du sport	Sport et compétition	Faire du sport	Sport, santé et prévention	Métiers et formations
Organisation	Rôle du ministère	Sport de haut niveau	Les sports de nature	Prévention et lutte contre le dopage	Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs
La Ministre des Sports	Rôle du CNOSF	Sport professionnel	Les pôles ressources nationaux (PRN)	Protection du public	Accès à l'emploi
En régions	Les fédérations	Grands événements sportifs	Education et insertion	Promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé	Emploi dans le sport et l'animation
Budget	Sport et développement durable	Les Jeux Olympiques et Paralympiques	Sport et handicaps		Calendrier des formations
Travailler au ministère	L'action de la France	Les événements sportifs	Sport au féminin		

modernisation
Marchés publics
Contacts

à l'international
Le CNDS
Le Musée National du Sport

internationaux
Le calendrier des grandes
compétitions internationales

Les équipements sportifs
Savoir nager près de chez
vous

Protection de la santé des
sportifs
Prévention de la violence et
des discriminations

Études et rapports
Réglementation

[CONTACTS](#) | [ANNUAIRES](#) | [SERVICES DÉCONCENTRÉS](#) | [MARCHÉS PUBLICS](#) | [MENTIONS LÉGALES](#)

     |    |  Plus d'options

95, avenue de France 75650 Paris CEDEX 13 tél. : 01 40 45 90 00
© Ministère des Sports